

## Compte rendu de la séance du conseil municipal du 30 septembre 2011

**Présents** : Mme Françoise Coquillion, M. Jean-Paul Auclair (*arrivé à 19h35*), Mme Noële Brochot (*arrivée 19h40*), M. Jany Cancela, Mme Catherine Cinquin, Mme Mireille Chambon-Martin, Mme Annick Desplace (*arrivée 19h45*), Mme Natacha Gardette, M. Alain de Romefort (*arrivé à 19h35*), M. Alain Labruyère, M. Frédéric Laissus, M. Christian Péchard

**Absente**: Mme Ghislaine Garon

**Secrétaire de séance** : M. Frédéric LAISSUS

---

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 27 juillet 2011 est approuvé à l'unanimité.

Jany Cancela demande qu'un ajout soit inscrit au compte-rendu. Il s'agit de la remarque faite en réunion du Conseil Municipal par Alain de Romefort, dans le cadre du débat relatif au Schéma Départemental de Coopération Intercommunal, en parlant du Président du SIAMVA : "je remets en cause la cohérence intellectuelle du Président du SIAMVA".

### **Informations**

- Madame le Maire rappelle les informations données en réunion de Conseil Municipal du 27 juillet : - le recours de certains habitants du hameau "Les Vieux Forchets" déposé contre l'arrêté de permis de construire de M. Cochard et Mme Larras, parents d'enfants fréquentant l'école publique de Régnié-Durette - l'abandon par M. Cochard et Mme Larras de leur projet - leur décision de construire sur la commune le Lantignié - l'approbation par le Conseil Municipal de prendre l'attache d'un avocat. Madame le Maire informe que contact a été pris avec un avocat spécialisé en urbanisme et que la suite à donner devrait parvenir prochainement par écrit en mairie. Madame le Maire indique par ailleurs que, suite à la demande de M. Cochard et Mme Larras, elle leur a assuré que leurs enfants pourront rester scolarisés à l'école publique de Régnié-Durette.
- Madame le Maire a rencontré Mme la Directrice de l'école. A la rentrée de 2011, il y avait 129 élèves et l'Inspecteur d'Académie n'envisage pas d'ouverture de classe. Pour l'ouverture d'une 6<sup>ème</sup> classe, il aurait fallu 136 élèves.
- Des travaux d'électricité vont être effectués à l'entrée sud du bourg par la société SDEL du 6 au 13 octobre 2011, des feux tricolores seront installés pendant la durée des travaux par cette entreprise.
- ERDF effectuera plusieurs coupures de courant sur la commune au cours du mois d'octobre. Les habitants des secteurs concernés ont du en être informés directement par ERDF. Les dates des coupures sont affichées sur la porte de la mairie et figureront également sur le site internet de la commune.
- Madame le Maire donne lecture d'une invitation du Tennis Club à l'attention des conseillers municipaux pour un pot de l'amitié le 7 octobre, en remerciement de la rénovation des cours de tennis extérieurs.
- En ce qui concerne l'évolution du projet de multiservices dans la "Maison Chervet", un appel à candidatures pour la maîtrise d'œuvre est paru dans Le Progrès du 16 juin 2011. Madame le Maire précise que sur 5 bureaux d'architectes retenus, 4 ont présenté une offre. Les négociations sont en cours.
- En ce qui concerne la revente d'une partie de la propriété "Chervet" à M. et Mme Taconnet, Alain Labruyère et Jany Cancela ont rencontré Mme Taconnet. Suite à 2 propositions présentées, Mme Taconnet a accepté l'une d'entre elles et ce sujet sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil Municipal.
- Madame le Maire rappelle le courrier recommandé reçu d'Alain de Romefort au sujet d'évènements conflictuels au sein du Sou des Ecoles dont le Président à ce moment là était M. Jean-Philippe Aivar, et dont lecture avait été faite en séance du Conseil Municipal du 27 mai 2010. De par la lecture de ce courrier en séance du Conseil Municipal, courrier nommant M. Marc Chambon et elle-même, Madame le Maire informe qu'elle se doit de faire part de la suite donnée au dépôt de plainte de M. Jean-Philippe Aivar à l'encontre de M. Marc Chambon : « Cette affaire a fait l'objet d'un classement sans suite par le Parquet de Villefranche-sur-Saône, suite au comportement du plaignant. »
- Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier d'Alain Laforest concernant la "Maison Chervet".

### **Urbanisme**

#### **Permis d'aménager à "La Chapelière"**

Noële Brochot informe le Conseil que la demande de permis d'aménager la parcelle de terrain AN 17 à "La Chapelière", sur laquelle un projet de lotissement est en cours d'étude, doit être à nouveau examinée.

Elle précise qu'elle ne peut pas donner d'information sur ce sujet et qu'elle doit reprendre contact avec M. Wolf des services de la DDT de Villefranche. Elle indique qu'une réunion avec la commission urbanisme sera prochainement fixée.

Madame le Maire souligne la nécessité que ce dossier avance rapidement. Elle souligne que des personnes intéressées, dont des jeunes qui souhaitent rester sur la commune, sont en attente d'une réponse de la mairie.

### **Déclaration d'Intention d'Aliéner**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas faire valoir son droit de préemption pour la vente:

- d'un ensemble de terrains situé "Lotissement Les Bruyères" parcelles AK 276 et AK 267
- d'un ensemble de terrains situé "Lotissement Les Bruyères" parcelles AK 264 et AK 275
- d'un ensemble maison et terrain dans le bourg parcelles AL 125 et AM 67.

### **Plan d'Occupation des sols**

Un diagnostic du POS a été réalisé déjà depuis quelques temps par Mme Calandra des services de la DDT. Une réunion de la commission d'urbanisme est demandée à nouveau par Madame le Maire. Noële Brochot doit contacter M. Wolf pour fixer une date de réunion une fin d'après-midi avec la commission urbanisme.

### **Transfert des pouvoirs de police**

Par circulaire préfectorale du 27 mai 2011, le transfert automatique de pouvoirs de police des Maires aux Présidents d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre est possible en matière d'assainissement, de gestion des déchets ménagers et de stationnement des gens du voyage. Pour l'assainissement et le stationnement des gens du voyage, la Communauté de Communes de la Région de Beaujeu n'ayant pas ces compétences, ce transfert n'est pas possible. Pour la gestion des déchets ménagers, la compétence collecte étant à la CCRB et la compétence traitement étant au SYTRIVAL, il est plus simple que le pouvoir de police correspondant soit conservé par les Maires de la CCRB.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'en conséquence elle gardera le pouvoir de police en matière d'assainissement et de gestion des déchets ménagers.

### **Bâtiments**

#### **Création d'un placard mural dans la salle des fêtes**

Mireille Chambon-Martin présente au Conseil son projet de création d'un placard mural, côté véranda, dans la salle des fêtes. Ce placard, de bonnes dimensions, serait destiné exclusivement au rangement du matériel d'évolution des élèves de l'école publique. Il serait d'une grande commodité pour les enseignants et les élèves qui pourraient ainsi utiliser pleinement la salle des fêtes, bâtiment situé contre celui de l'école, comme salle d'évolution avec tous ses atouts (espace, chauffage, lumière, sol en parquet, sonorisation...) et sans avoir besoin de transporter tapis ou autre matériel. Elle explique que, suite aux devis demandés, 2 artisans ont établi une proposition : l'une à hauteur de 1 939,36 € HT et l'autre à 4 266,30 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet d'aménagement proposé par Mireille Chambon-Martin, choisit le devis d'un montant de 1 939,36 € HT et autorise Madame le Maire à passer commande. La dépense correspondante fera l'objet d'une inscription budgétaire par virement de crédits.

Mireille Chambon-Martin informe également qu'elle avait sollicité des devis pour la mise en place de tablettes pliantes à installer dans l'une des salles de classe dans le cadre des aménagements liés à la création d'une 6<sup>ème</sup> classe. Ces devis seront conservés en mairie pour un projet futur.

### **Personnel communal: Contrat d'assurance risque statutaire avec le Centre de Gestion**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que toutes les collectivités doivent se prémunir contre les risques statutaires. Elle rappelle que la commune a souscrit un contrat par le Centre de Gestion avec le groupement DEXIA SOFCAP - CNP ASSURANCES - CNP IAM. Un courrier du Centre de Gestion a informé les collectivités que des modifications de contrat, suite à la réforme des retraites, vont avoir lieu et entraînent une hausse du taux de cotisation qui passera à 5,94% (au lieu de 5,45% en 2011) à compter du 01/01/2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la révision à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 du taux de cotisation au contrat groupe d'assurance mis en place par le Centre de Gestion qui portera le taux à 5,94%. Il autorise Madame le Maire à signer l'avenant au certificat d'adhésion relatif à cette révision du taux de cotisation.

### **Finances**

#### **Exonérations fiscales**

Jany Cancela informe le Conseil Municipal que, comme chaque année, les collectivités territoriales ont la possibilité de voter des décisions en matière fiscale. Il rappelle celles prises par la municipalité : Dégrèvement sur le foncier non bâti accordé aux jeunes agriculteurs pendant 5 ans; exonération sur le foncier bâti et la taxe professionnelle pour la reprise d'entreprises en difficulté pendant 2 ans; exonération sur la taxe professionnelle pour les installations de médecins, auxiliaires médicaux ou vétérinaires pendant 5 ans; taxation des logements vacants

depuis plus de 5 ans; exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pendant une durée de 5 ans pour les parcelles de terrains exploitées selon un mode de production biologique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire l'ensemble des dispositions prises précédemment.

Jany Cancela informe également que, parmi les nouvelles possibilités d'exonération, il existe une disposition permettant d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés non bâties les vergers, cultures fruitières d'arbres et arbustes et vignes. Cette exonération, applicable pour une durée maximum de 8 ans, ne fait l'objet d'aucune compensation financière de l'Etat et serait intégralement à la charge du budget communal. Il explique également que cette disposition ne permet pas de viser uniquement les vignes. Il précise que le produit de la taxe foncière sur les propriétés non bâties sur 2011 représente actuellement 58 224 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix, 1 voix contre (Alain de Romefort) et 1 abstention (Frédéric Laissus), décide de ne pas appliquer cette exonération.

### **Renouvellement du contrat de gaz pour les bâtiments école et mairie**

Le Conseil Municipal prend connaissance de la proposition de renouvellement des contrats de gaz naturel pour les bâtiments de la mairie et de l'école avec Gaz de France Provalys. Les deux contrats seraient renouvelés pour une durée de 3 ans avec une part d'abonnement de 153,48 € par an et un coût de consommation de 0,0509 € par Kwh.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de reconduire ces deux contrats et autorise Madame le Maire à signer ces contrats.

### **Décision modificative – virement de crédits.**

- Mireille Chambon Martin fait part au Conseil que, suite à l'augmentation du nombre d'élèves à l'école publique, divers mobiliers (bancs, pupitres, tableaux, chaises) ont été achetés pendant les vacances scolaires afin que les classes soient prêtes pour la rentrée. Ce mobilier représente un montant de 2 044,92 € TTC.

Il est proposé d'utiliser 2 050 € sur les crédits de 2 700 € inscrits pour le marquage du terrain de basket et dont la réalisation n'est pas obligatoire avant 2015.

- Pour les crédits relatifs à l'aménagement du placard de la salle des fêtes nécessaires à hauteur de 1 950 € au compte 2313 961 bâtiments divers, il est proposé un virement de crédits de 1 300 € du compte 2313 022 cimetière. La différence, soit 650 €, sera prise sur les crédits disponibles du marquage du terrain de basket.

- Jany Cancela explique que, suite aux informations données par les services de l'Etat, le montant du Fond National de Garantie Individuelle des Ressources inscrit au budget est de 20 077 €. Suite à la réception d'un avis de prélèvement pour un montant de 21 070 € à payer, il convient de compléter l'inscription budgétaire. Il est proposé un virement de crédits en dépenses de fonctionnement de 1 063 € du compte 022 dépenses imprévues au compte 739116 reversement sur FNGIR.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide les virements de crédits suivants : En dépenses d'investissement : 1 300 € du compte 2313 022 au compte 2313 961 et en dépenses de fonctionnement : 1 063 € du compte 022 au compte 739116.

### **Commissions communales et intercommunales**

#### **Commission communication**

Annick Desplace informe le Conseil que la commission travaille sur l'organisation de la cérémonie de départ à la retraite de Marie-Andrée Labruyère. Un devis a été demandé à l'Auberge Vigneronne pour l'apéritif. Un repas avec le personnel communal et les conseillers municipaux sera prévu à l'issue de la cérémonie. Une participation de 20 € par personne sera demandée aux conseillers présents au repas.

#### **Commission voirie**

Christian Péchard a rencontré M. Benas de la CCRB pour les crédits 2012. La commission voirie se réunira prochainement. Suite à des problèmes d'écoulement d'eaux sur le chemin des bruyères, un rendez-vous sera programmé avec les riverains.

Alain de Romefort demande à Madame le Maire les comptes-rendus des Conseils communautaires. Madame le Maire lui rappelle que les comptes-rendus sont en ligne sur le site Internet de la Communauté de Communes.

#### **Commission bâtiments**

Alain Labruyère informe le Conseil que la cuve de fuel située dans la Cour des Miracles a été dégazée et a été enlevée.

Il indique également que Mme Laurence Descombes rend le garage qu'elle louait, la mairie le récupère pour les besoins des services techniques.

## **Questions diverses**

- Mireille Chambon Martin présente le bilan du café de la place suite à l'ouverture du 13 au 22 juillet 2011. Elle explique que le produit des ventes s'élève à 1 433,80 € et le montant des dépenses est de 1 399,89 €. Elle souligne que cet équilibre avec un petit bénéfice de 33,91 € est satisfaisant étant donné l'amplitude d'ouverture de 10 jours avec des horaires restreints. Mireille Chambon Martin tient particulièrement à remercier Mademoiselle Cindy Péchard.
- Jany Cancela informe le Conseil que Mme Laurence Descombes a pris possession de son nouveau local dans l'impasse de l'abattoir.
- Catherine Cinquin informe le Conseil qu'une réunion des commerçants artisans a eu lieu : ils souhaitent reconduire la journée « Gourmand'arts » le 27 novembre 2011, reconduire le pot d'accueil organisé pour le Raid Bleu fin octobre au caveau à 18h00, organiser également un « pot » pour les nouveaux commerçants et le départ de M. Franck Daniel. Une nouvelle réunion est prévue le 5 octobre.
- Alain de Romefort demande des réponses suite au mail qu'il a envoyé le 28 septembre à Madame le Maire.
- Concernant l'ouverture du Café de la Place pendant 10 jours, Alain de Romefort demande le bilan écrit. Madame le Maire indique que le bilan que Mireille Chambon-Martin a présenté peut lui être remis.
- Alain de Romefort fait allusion à des problèmes de gérance du multiservices. Madame le Maire lui répond qu'il ne peut pas y avoir de problème de gérance, une consultation pour le choix du gérant est prévue et doit être lancée. Elle rappelle à Alain de Romefort que le gérant initialement prévu a abandonné le projet.
- En ce qui concerne le courrier de M. Alain Laforest, Alain de Romefort rappelle que lors du précédent Conseil Municipal, il avait été dit que Catherine Cinquin devait faire une réponse à ce courrier. Madame le Maire indique qu'aucune réponse ne sera faite à ce courrier. Elle précise que les 210 000 € notés dans ce courrier ne concernent nullement l'aménagement total de la « Maison Chervet ».
- Au sujet du cyber espace, Annick Desplace indique que l'installation de l'équipement informatique a été effectuée début septembre. Madame le Maire complète en expliquant qu'une consultation d'intervenants est en cours. Le choix du mode de fonctionnement sera étudié par la commission cyber espace.
- Alain de Romefort fait part d'une lettre des parents d'élèves envoyée en juillet à Madame le Maire. En tant qu'elles-mêmes parents d'élèves, Mireille Chambon-Martin et Natacha Gardette informent Alain de Romefort qu'elles n'ont jamais été contactées et ne sont pas au courant de ce courrier. Alain de Romefort dit qu'il se renseignera pour le prochain Conseil. Madame le Maire répond qu'elle a bien reçu ce courrier mais que sa priorité, vis-à-vis des familles et des enseignants, était de procéder au recrutement pour la rentrée 2011, d'une personne remplaçante de l'ATSEM en congé maladie.
- Mireille Chambon-Martin souhaite remercier M. Christian Djemoui pour la réfection du muret du jardin de l'école. M. Djemoui, sapeur-pompier volontaire et Mme Blatrix, nourrice agréée, sont parents de deux jeunes enfants fréquentant l'école publique.
- Mireille Chambon-Martin informe que la clôture de l'école a été posée cet été.
- Mireille Chambon-Martin remercie Marc Chagny, agent communal, pour avoir repeint les cédez-le-passage du bas de l'allée des Chênes.
- Mireille Chambon-Martin informe le Conseil que le Tennis Club a sécurisé les grillages autour des courts de tennis afin que personne ne puisse passer dessous.
- Mireille Chambon-Martin indique au Conseil que des touristes, venus chez elle cet été, lui ont fait part de leur déception sur le paysage dégradé par les vignes en friches.
- Madame le Maire lit un courrier de Madame Lucie Pech sur les vignes en friches à proximité de leur maison d'habitation. Elle demande à Alain de Romefort de prendre en charge ce dossier.
- Noële Brochot informe le Conseil qu'elle a effectué une marche à Blacé au profit du CCAS. Elle demande au Conseil si la mairie pourrait reprendre la marche sur Régnié-Durette au profit du CCAS. Madame le Maire lui propose de prendre tout d'abord contact avec M. Alexandre Jacquot, Président du Sou des Ecoles, afin de ne pas retirer cette manifestation au Sou des Ecoles s'il envisageait de la réorganiser.
- Noële Brochot informe le Conseil qu'il y a un problème d'entretien des sentiers pédestres sur la commune.
- Noële Brochot demande si le remplacement des protections des vitraux a été budgétisé. Alain Labruyère l'informe qu'une somme est bien prévue au budget.
- Madame le Maire déplore les conditions dans lesquelles a eu lieu la réunion avec les responsables d'associations pour l'utilisation de la salle des fêtes et de l'espace loisirs. Alain Labruyère souligne qu'une deuxième réunion sur l'utilisation de l'espace loisirs aura lieu avec les Présidents d'association.
- Alain Labruyère informe le Conseil que les travaux sur le mur du cimetière du bourg sont en cours.
- Noële Brochot signale à Alain Labruyère qu'un hublot sur le parvis de l'église est à changer car il est fissuré. Il est répondu que ce changement est prévu.

- Alain de Romefort informe le Conseil que la Journée du Patrimoine a bien fonctionné et déplore qu'il n'y ait pas eu plus de durégnatons et durégnattonnes. Mireille Chambon-Martin lui fait remarquer que rien n'a été mis dans les boîtes aux lettres pour informer les habitants du programme des festivités. Madame le Maire regrette qu'aucune affiche ou flyer n'aient été déposés en mairie.
- Madame le Maire informe le Conseil de l'avancement des réflexions sur la réforme territoriale. Un schéma a été arrêté suite aux délibérations prises par les différentes Collectivités territoriales. Le Préfet a élaboré un nouveau scénario (document distribué en séance qui sera envoyé aux conseillers par mail). Cette proposition sera examinée par la commission départementale de coopération intercommunale dont la date de réunion a été repoussée. Madame le Maire précise que M. le Préfet peut revenir à sa proposition initiale.
- Madame le Maire informe le Conseil Municipal que M. Michel Rampon, gérant de la SARL Caveau du Cru Régnié, a adressé par courrier en date du 25 août 2011 à M. le Sous-Préfet une demande de recours gracieux tendant à l'annulation de l'arrêté n° 2011-87 du 26 juin 2011 du Sous-Préfet portant autorisation de transfert et d'installation d'un débit de boissons de catégorie IV en zone protégée place de l'église à Régnié-Durette.

Elle informe le Conseil que ce recours gracieux a été formulé par :

- M. Alain de Romefort en tant que conseiller municipal,
- M. Michel Rampon en tant que gérant de la SARL du Caveau du Cru Régnié et Président de l'association "Les amis du caveau",
- Mme Noële Brochot en tant que conseillère municipale et membre du bureau "Les amis du caveau",
- Mme Chantal Tardy en tant que membre de l'association "Les amis du caveau",
- M. Jean-Philippe Aïvair en tant que membre de l'association "Les amis du caveau",
- M. André Larrivé en tant que trésorier de l'association "Les amis du caveau",
- M. Alain Laforest en tant que membre de l'association "Les amis du caveau",
- Mme Marie-Hélène Labruyère en tant que membre "Les amis du caveau".

Elle précise que, suite à ce courrier, M. le Sous-Préfet l'a convoquée avec les co-Présidents du Cru « Régnié » M. Stéphane Gardette et M. Thierry Robin.

L'entretien a eu lieu jeudi 29 septembre en présence de Madame le Maire, Jany Cancela adjoint, M. Stéphane Gardette et M. Thierry Robin co-présidents du Cru Régnié, M. Michel Rampon gérant de la Sarl Caveau du Cru Régnié et Président de l'association Les amis du Caveau, Mme. Marie-Hélène Labruyère Présidente de l'association Itinéraires Patrimoine et Paysages et Alain de Romefort conseiller municipal.

A l'issue de cet entretien, M. le Sous-Préfet a informé les participants qu'il maintenait son arrêté du 26 juin 2011 portant autorisation de transfert et d'installation d'un débit de boissons de catégorie IV pour le multiservices en zone protégée place de l'église à Régnié-Durette.

- Madame le Maire informe le Conseil qu'une réunion avec les riverains aura lieu le 6 octobre concernant le ruissellement des eaux et l'érosion des terres sur le secteur « Les Chastys ».

**Madame le Maire lève la séance à 21h40.**